



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AUTORITÉ
DES NORMES COMPTABLES**

Communiqué de presse

Patrick de Cambourg et la présidence du Sustainability Reporting Board de l'EFRAG

Après consultation du Parlement et du Conseil européens, la Commission Européenne a proposé Patrick de Cambourg, président de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), à la présidence du Sustainability Reporting Board de l'EFRAG qui a pour mission d'élaborer les normes de durabilité (ESRS) prévues par la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) et de les soumettre à la Commission européenne en vue des actes délégués qu'elle doit adopter. Cette proposition a été approuvée par l'assemblée générale de l'EFRAG le 15 novembre 2022, date à laquelle Patrick de Cambourg prend ses nouvelles fonctions et cesse d'exercer celles qu'il exerce à l'ANC depuis mars 2015.

Son remplacement en qualité de Président de l'Autorité des Normes Comptables fera l'objet de la procédure prévue par la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution.

L'ANC, disposant en sa qualité de normalisateur national d'un siège au sein du Sustainability Reporting Board, siège rendu vacant suite à la nomination de Patrick de Cambourg en tant que Président de ce Board, informe qu'elle a choisi Madame Laurence Rivat pour la représenter à compter du 15 novembre 2022 au sein du Sustainability Reporting Board et que ce choix a également été approuvé par l'assemblée générale de l'EFRAG. Madame Laurence Rivat, membre du Collège de l'ANC depuis 2020, dispose d'une grande expérience dans le domaine des normes comptables et des normes de durabilité.

L'ANC a par ailleurs accueilli, à compter du 1^{er} septembre 2022, Monsieur Eric Duvaud en tant que directeur des normes de durabilité. Disposant d'une vaste expérience en matière de reporting extra-financier, il représente l'ANC au sein du Sustainability Reporting TEG de l'EFRAG, anime les travaux du Comité sur l'information de durabilité de l'ANC et contribue ainsi à l'élaboration des normes européennes de durabilité des entreprises.

L'ANC rappelle qu'elle est représentée au sein de l'Administrative Board et au sein du Financial Reporting Board de l'EFRAG respectivement par Monsieur Michel Barbet-Massin et par Madame Marie Seiller, tous deux membres de son Collège.

Dans l'attente d'une nomination à la présidence de l'ANC, la présidente de la commission des normes comptables privées, Madame Anne-Lyse Blandin, et le président de la commission des normes comptables internationales, Monsieur Alain de Marcellus, présideront les séances du collège.

Les services de l'ANC sont actuellement dirigés par Madame Géraldine Viau-Lardennois, directrice générale. Les directions techniques sont animées par Madame Nathalie Nicolas pour les normes comptables privées, Madame Valérie Viard pour la recherche, Monsieur Vincent Louis pour les normes comptables internationales et Monsieur Eric Duvaud pour les normes de durabilité.

L'Autorité des Normes Comptables

Créée par l'ordonnance n° 2009-79 du 22 janvier 2009, successeur du Conseil National de la Comptabilité (CNC), l'Autorité des Normes Comptables (ANC) établit sous forme de règlements les normes de la comptabilité privée ; elle prend position dans le cadre de la procédure d'élaboration des normes comptables internationales ; elle veille à la coordination et à la synthèse des travaux théoriques et méthodologiques conduits en matière comptable. L'ANC comprend un collège de 16 membres compétents en matière financière et comptable, représentant une grande diversité de points de vue. Deux commissions, comprenant des experts reconnus, sont en charge respectivement des questions de normes nationales et internationales. Un comité sur l'information de durabilité des entreprises composé de 25 membres a été constitué en 2022 à la demande du Ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique afin de préparer les réponses de l'ANC dans le cadre des consultations européennes et internationales sur les questions de durabilité. Plusieurs dizaines de groupes de travail élaborent les positions et rapportent aux commissions, qui présentent les projets au collège. Une grande diversité d'expériences techniques, tirées de l'ensemble du tissu économique français, est ainsi mobilisée pour l'élaboration des normes comptables et des prises de position françaises. L'ANC s'appuie sur la compétence de ses services, composés d'experts issus du secteur privé ou de la fonction publique, aux profils complémentaires. www.anc.gouv.fr

European Financial Reporting Advisory Group

EFRAG is a private association (association internationale sans but lucratif -AISBL- de droit belge) established in 2001 with the encouragement of the European Commission to serve the public interest. EFRAG extended its mission in 2022 following the new role assigned to EFRAG in the CSRD to provide Technical Advice to the European Commission in the form of fully prepared draft EU Sustainability Reporting Standards and/or draft amendments to these Standards. The members of EFRAG are European stakeholders, National Organisations and Civil Society Organisations. EFRAG's activities are organised in two pillars. A Financial Reporting Pillar: influencing the development of IFRS Standards from a European perspective, contributing to the efficiency of capital markets and providing endorsement advice on (amendments to) IFRS Standards to the European Commission. A Sustainability Reporting Pillar: developing in accordance with the CSRD draft EU Sustainability Reporting Standards and related amendments for the European Commission.

Contacts

Autorité des Normes Comptables

webmestre.anc@anc.gouv.fr
